



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 103630

Texte de la question

M. Yves Simon souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités à propos des inquiétudes exprimées par des médecins du secteur 8 dans l'Allier. La loi de finances actuelle prévoit, pour préserver l'activité en milieu rural, l'exonération de l'imposition sur les revenus des astreintes, dans la limite de soixante astreintes par an. Or le secteur d'exonération fiscale n'est pas superposable au secteur de garde. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui indiquer sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Yves Simon](#)

Circonscription : Allier (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103630

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9529